

Salaires de femmes. G.P. (°1950) : puéricultrice-zoologiste

Anne-Dolorès Marcelis

G.P.¹ est née en 1950 : «Cinq ans après la guerre, sept ans avant l'Europe, j'avais 17 ans en mai 1968... je tombais bien, par rapport à cette génération-ci qui arrive en pleine galère...». Le parcours de G.P., femme pleine de ressources, est marqué par cette faculté de se relever et de déjouer les situations, par l'envie de créer, de ne jamais s'installer, d'aller toujours plus loin et de dépasser les impasses socio-professionnelles. Un paradoxe se dégage de ce parcours : la haute, voire la surqualification de G.P., associée à des sous-statuts professionnels, jusqu'à son statut de chômeuse depuis 2006. Pourquoi ? Parce qu'elle a choisi d'investir l'humain, l'environnement, le social, les bébés, les «vieux» ? Coup d'œil sur cette femme qui, parce qu'elle ne trouvait pas de situation professionnelle à son pied, se décrit comme constamment «sortie des rangs».

*

G.P. a une double, voire une triple formation. Elle s'oriente d'abord vers les «techniques sciences/ social – A2C1» (trois secondaires supérieures). Dans son milieu familial, c'était considéré comme un «bas métier» : «mais ce n'était pas grave, tu es une fille» – le frère, lui, fait les greco-latines. En 1969, son nouveau diplôme «d'aspirante en Nursing» à peine en poche, elle s'inscrit à l'université (après avoir réussi son jury central) pour étudier la biologie, diplôme qu'elle obtient 4 ans plus tard². Ce n'est pourtant pas son diplôme universitaire qu'elle valorisera : «je voulais travailler comme puéricultrice». Après 600 heures de stage complémentaires, elle obtient en juin 1974, son brevet de puéricultrice³. Dès la rentrée, elle se met à travailler à la crèche «Le Pachy» à Louvain-la-Neuve. Sa première fiche de paie date du 22 octobre 1974 : elle reçoit un salaire net de 13.986 francs (17.285 brut)⁴. Elle arrive en pleine contestation sociale : la crèche passe en co-gestion parents/personnel⁵. Elle y reste deux ans et demi ... commence à s'ennuyer quelque peu... Ses dernières paies atteignaient un net mensuel de 17.621 francs.

En 1977, elle explore un nouvel emploi comme éducatrice dans la maison maternelle «Chèvrefeuille» à Bruxelles⁶. Ses horaires sont atypiques, «nocturnes» : de 16h à 9h du matin. Du «travail de nuit» en «lit dormant» comme on dit... à quoi s'ajoutent des prestations de week-end. Avec son double diplôme de licenciée et agrégée de l'enseignement secondaire supérieur, et de puéricultrice, elle est mise au niveau des éducatrices A1. Sur sa première fiche de paie, en juillet 1977, son salaire mensuel brut est de 27.140 francs belges et, net de 21.282 ; en 1979, elle est à 23.576 francs net. Elle quittera cet emploi après deux ans et demi, pour des raisons idéologiques : elle avait

1. Née à St-Germain le 19 octobre 1950.

2. Elle obtient, le 15 septembre 1973, le grade de licenciée en sciences pour le groupe de sciences zoologiques. Elle a présenté un mémoire sur la zoologie systématique. En février 1974, elle reçoit le grade d'Agrégée de l'enseignement secondaire supérieur. Cf. Archives Personnelles G.P.

3. Elle obtient, le 30 juin 1974, à l'Institut des Sœurs de Notre-Dame à Namur, son brevet de l'école professionnelle du cycle secondaire supérieur – section éducation sanitaire / spécialité puéricultrice.

4. G.P. a conservé ses fiches de paie. Pour ces fiches de paie et les suivantes, cf. Archives Personnelles G.P.

5. Plus connue est l'expérience d'autogestion «Le Balai libéré» à Louvain-la-Neuve, lorsque les nettoyeuses de la firme de nettoyage ANIC licencient leur patron et «forcent» l'UCL à traiter avec leur nouvelle asbl. Au sujet de la coopérative «Le Balais Libéré», voir entre autres : COENEN (Marie-Thérèse), *L'autogestion au féminin*, article mis en ligne sur le site du CARHOP en 2007 : <http://www.carhop.be/art07.pdf>

6. Il s'agit d'une maison d'accueil pour femmes avec jeunes enfants.

participé à une manifestation pour la dépénalisation de l'avortement⁷, ce qui avait été considéré, par la directrice, comme incompatible avec son engagement professionnel – notons que la moitié de l'équipe est partie, et que c'est à ce moment que G.P. a eu l'envie de se syndiquer. Elle souligne en même temps le contexte professionnel particulièrement relaxe de l'époque : «À ce moment-là, on regardait dans le journal et on trouvait un autre boulot». Elle s'oriente dans le secteur de la protection de la jeunesse, comme éducatrice des enfants du juge. À nouveau, l'horaire est un horaire d'après quatre heures, de «nuits dormantes» et de week-end, ce qui lui convient. Elle commence à la maison d'enfants «Le Condor» à Etterbeek en avril 1980. Son salaire mensuel net est alors de 25.674 francs. Elle passe peu de temps après, en novembre de la même année, au Home Henry Jaspar à Watermael ; elle perçoit là 26.414 net (28.608 à son départ, en juillet 1982). Ce travail auprès des enfants du juge ne lui convient pas. Elle quitte son emploi, et l'ONEm accepte de la recevoir après une pénalisation de quelques semaines sans allocation. Sa première allocation, payée le 8 octobre 1982, est de 38.996 ; elle tombe ensuite à 23.000.

Elle doit attendre 1985 pour retrouver du travail. L'ONEm se montre tatillon. G.P. trouve deux boulots comme puéricultrice dans des écoles maternelles, à Uccle et à St-Gilles en CST⁸. Mais l'ONEm lui rétorque qu'elle a un diplôme de biologiste et qu'elle ne peut travailler comme puéricultrice : «Vous volez le boulot des puéricultrices». On est au début des années 1980, «C'était le début de la crise», poursuit G.P., et «on n'avait pas le droit de se sous-qualifier». Elle entame alors une formation en cours du soir (au chômage, on peut suivre des cours en soirée et les week-ends) : un certificat en environnement à l'ULB. Elle participe également à la création d'un comité de chômeurs, avec l'idée d'obtenir un CST et de professionnaliser le comité⁹. Pendant la journée, elle travaille partiellement comme bénévole dans une maison de repos de sa rue. Une idée lui vient alors : pourquoi ne pas monter une petite entreprise de taxi social ? C'était en 1984. «J'ai rentré un projet à l'ONEm : j'avais déjà la voiture, et une allocation de chômage»... G.P. se heurte à un refus : «on ne traite pas avec les chômeurs, mais avec les employeurs». Elle prend divers contacts, auprès de la FIS (Fédération Indépendante des Séniors), de la commune, du CPAS, et de divers services sociaux. Son projet n'est pas recevable car non rentable : ça doit rester du bénévolat ou «ça coûterait la peau des fesses» ! Les organismes l'enjoignent d'arrêter au plus vite ce semi-service (G.P. demandait 6 fr au kilomètre, ne fut-ce que pour l'essence), au risque d'être considérée comme travailleuse au noir et de devoir rembourser les allocations de chômage.

C'est alors que G.P. postule à Inter-Environnement-Wallonie en tant que «contact associations» dans la cellule Information. Il fallait un niveau universitaire en sciences humaines. «Moi j'ai mis : licenciée en biologie et puéricultrice, et ça a fait sciences humaines... !». Elle se retrouve dans le domaine de l'éducation permanente, en relation avec des adultes. C'est un mi-temps, en TCT (Troisième Circuit de Travail¹⁰), «donc, un sous-statut, (...), mais quand on est au chômage, on a un emploi, on est content». Et puis, c'était le «mouvement associatif dans ses belles années». Son salaire net, à mi-temps, démarre à 20.452 francs en 1986 ; il est à 30.567 en 1994 et 32.371 en 1995. G.P. y travaille pendant 13 ans, avant d'être désabusée par le manque de valorisation professionnelle et l'ambiance de plus en plus «business» de la boîte. Pour un salaire mi-temps, elle preste un temps plein, en raison des prestations de soirées et stands de week-end. Au départ, elle avait assumé la situation, faisant le calcul suivant : «j'ai un mi-temps salarié et un mi-temps militant». Mais à la fin des années 1990, la

7; Après plusieurs manifestations, rassemblements, arrestation, perquisitions et procès, le Parlement belge vote en 1990 une loi autorisant l'avortement à certaines conditions. Il doit se pratiquer par un médecin jusqu'à douze semaines de grossesse dans le cadre d'un établissement de soins pourvu d'une structure d'accueil et après une période de six jours de réflexion pour la femme demandeuse qui aura au préalable été informée des risques et des alternatives à l'interruption volontaire de grossesse. Cf. CAUDRON (Céline), *Une lutte inachevée pour le droit à l'avortement*, article on line sur le site du CARHOP depuis 2008.

8. Cadre Spécial Temporaire. Instauré sur le gouvernement Spitaels pour répondre à des besoins non rencontrés dans le non-marchand, et résorber le chômage. Voir également le Troisième Circuit de Travail.

9. Dans ce cadre, elle rédige «Il était une fois, un comité de sans-emploi». Rapport final d'une expérience d'auto-assistance, St-Gille, décembre 1982-décembre 1986.

10 Le Troisième Circuit de Travail, créé en 1982, est un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand.

Notons que le TCT était, à Interenvironnement et sans doute dans les autres a.s.b.l., plus stable que les vrais contrats qui recevaient plus facilement un préavis si la situation de l'a.s.b.l. devenait critique.

militance n'est plus au cœur de l'action de l'entreprise. Elle preste un préavis de 9 mois pour changer d'orientation.

Ce qu'elle veut désormais, c'est «travailler avec les personnes âgées». Depuis plusieurs années déjà, elle mûrissait, avec un infirmier «converti dans la gestion des maisons de repos», un projet novateur : la réaffectation d'un ancien couvent en un lieu multi-fonctionnel comprenant accueil d'enfants, ferme d'animation, accueil de personnes âgées, séminaires¹¹. Tout se met sur pied : création d'une coopérative, contact avec la banque Triodos¹², accord provisoire de la Communauté française, avant de tomber à l'eau au profit d'un autre plan (maison pour autistes). Elle postule alors comme aide-soignante dans une maison de repos à Forest. C'est une entreprise privée, une S.A. ; on lui propose un trois quart temps, sous le statut d'ouvrière : «on valorise le côté buldozer», alors que G.P. estime que ce qui était central dans son travail, c'était le côté relationnel et l'accompagnement psychologique des personnes âgées. Moins de deux ans après, elle est virée : «je parlais trop» ; elle revendiquait un meilleur rapport qualité-prix et un meilleur statut pour les aides-soignantes. Elle ne reste pas longtemps au chômage : elle retrouve un boulot en 2000 comme aide-soignante toujours, mais dans le secteur public, au CPAS de Watermael-Boitsfort. G.P. trouve là un cadre structurant, avec délégation syndicale. Il a été négocié et obtenu dans le secteur public que les aides-soignants aient le statut d'employé, de bons salaires fixés en commission paritaire, des formations, des réunions d'équipes et une évaluation. Alors que dans les maisons de repos privées, «il n'y a pas de contre-pouvoir... Quinze autres attendent la place». Cette fois, c'est une maladie (cancer du sein) qui oblige G.P. à se retirer. Elle reste 11 mois sous la mutuelle, en 2002-2003.

À son retour, il lui est interdit de continuer de soulever des charges¹³. Elle postule pour un emploi à mi-temps dans un centre de santé mentale. Mais est victime de son «âge» : le centre choisit une étudiante. Payer l'ancienneté coûte trop cher. Elle trouve alors un 5/8^e temps comme animatrice dans une maison privée : mais l'institut entend payer à un statut d'ouvrière et non d'employée. En fait, il n'y a guère de différence salariale, mais des pénalités au niveau du préavis, des congés maladie et des pensions. Elle obtient d'être reconnue comme employée. D'ailleurs, le projet auquel elle est affectée (un projet-pilote : l'animation d'un atelier récréatif pour personnes âgées désorientées) n'a rien avoir avec les tâches d'une ouvrière ! Ce projet va rapidement dégénérer en projet-poubelle : se décharger des pensionnaires gênants et perturbants. La gestion de cette maison dans une perspective de rentabilité - par un patron qui possédait par ailleurs une usine de tabac, un garage et une boîte de communication - dégoûte G.P. «J'ai trop parlé et j'ai de nouveau été virée». Elle rejoint le chômage le 30 juin 2006 et «j'y ai trouvé mon compte», avoue-t-elle en fin de parcours : «j'en ai marre des employeurs, des contraintes ; on me paie début de carrière. J'en ai marre du monde du travail, il a trop changé. Maintenant j'ai choisi de ne plus chercher du boulot. Je suis volontaire avec dispense de pointage à Alzheimer-Belgique» (dès le 3 juillet, G.P. commençait ses animations).

Chômeuse de plus de 55 ans, elle n'est pas visée par l'ACTIRIS. Financièrement, elle s'en sort : l'argent qu'elle a reçu de son père complète son allocation. Elle touche une allocation majorée par un «complément d'ancienneté», accordé aux chômeurs pouvant faire valoir 20 ans de carrière professionnelle¹⁴. «Et je me dis que je laisse le boulot aux autres. Mon bénévolat sert à trouver du

11. Le couvent des «dominicaines des prisons» de Sart-Risbart, en Brabant wallon. Un article sur la «reconversion» du couvent de Sart-Risbart paraît à l'époque dans le *Vlan* : «À la base, un infirmier néolouvaniste, René Royen, converti dans la gestion de maison de repos, et Geneviève Petit, employée à Inter-Environnement Wallonie. Il y a quatre mois, le projet mariait maison de repos, logements pour jeunes, centre d'apprentissage pour ceux-ci, ferme pédagogique et structure médicale pour enfants. La vision de René Royan : le lieu serait propriété d'une société coopérative et accueillerait des groupes autonomes, mais complémentaires dans leurs activités. Aux dernières nouvelles, trois des quatre projets (de réaffectation du couvent) seraient retenus. Parmi eux, une maison de repos. «Plutôt une maison de vie» pour une cinquantaine de pensionnaires, corrige René Royen». *Le Vlan*, n°382, 3 novembre 1993.

12. La Banque Triodos, créée aux Pays-Bas en 1971, finance des entreprises qui apportent une valeur ajoutée sociale, environnementale et culturelle grâce aux fonds que lui confient les épargnants et investisseurs désireux d'encourager le développement d'entreprises novatrices et durables. Cf. http://www.inaise.org/FR/Triodos%20_B.htm

13. Elle demande un autre boulot. Sans succès. Elle demande son licenciement pour chercher un travail moins physique. Le CPAS est réticent. Mais elle voulait retourner du côté des biens portants et retravailler.

14. Lettre de la CSC, 2007. G.P. Reçoit une allocation journalière de 40,245 euros. Elle précise qu'«elle a la chance» de toucher près de 1.100 euros par mois. En Belgique, le montant des allocations pour isolés est de minimum 830 euros, et maximum 1.144 euros par mois.

boulot pour les autres». De fait, depuis qu'elle est arrivée, les volontaires ont renforcé l'association. «Je ne coûte rien à l'association, mais je suis payée par l'État. Je m'y retrouve, mais c'est un statut hybride et marginal. Toute ma vie, j'ai eu un statut hybride et marginal, mais j'ai aussi toujours fait ce que j'avais envie de faire». G.P. se demande ensuite si son parcours aurait été différent si elle avait été un homme. Elle ne peut y répondre, mais constate que dans tous les boulots qu'elle a faits, les hommes étaient en général aux commandes : pédiatres, psychologues, curés, patrons. Elle se dit choquée par l'écart salarial qui persiste entre les boulots qualifiés et les «petits boulots» pourtant si nécessaires. «Je trouve qu'une si grande différence de salaire est injuste». À l'occasion de la Marche Mondiale des Femmes¹⁵, le 8 mars 2007, G.P. exprime publiquement son expérience, demandant la valorisation de ces métiers passionnants qu'elle a exercés, mais qui restent sous payés. Elle plaide pour que ce secteur reste aux mains des pouvoirs publics ou dans l'économie sociale : «Il y a de boîtes d'intérim, des S.A. qui font du social ; il y a même des maisons de repos qui rentrent en bourse» - là où elle travaillait, on faisait même des bénéfices sur les langes et les desserts ! Et G.P. de continuer à réfléchir et à chercher des solutions pour que la marchandisation des soins n'envahisse pas le marché du travail.

Et ensuite ? Le Service Estimation de l'Office National des Pensions a calculé la pension de G.P. qui sera, en 2015, de 947,03 euros brut par mois¹⁶. Un montant qui placerait G.P. dans la catégorie des seniors vivant sous le seuil de pauvreté si celle-ci n'avait pas pu compter sur des ressources familiales¹⁷.

*

La trajectoire de G.P. nous plonge dans la thématique à la fois ancienne et moderne du «care»¹⁸. L'économiste et féministe belge Florence Degavre a particulièrement investi ce domaine¹⁹, notamment en rapport avec les personnes âgées²⁰. Une des questions est celle des rapports entre argent et autonomie, et la distinction des différents types d'autonomie : intellectuelle, affective, sociale, matérielle... La réflexion des mouvements féministes sur la gestion du care offre un éventail de possibilités quant à la prise en charge des personnes dépendantes. Par exemple, le mouvement social et féministe *Vie féminine* est favorable à une prise en charge collective du care par les femmes. Les questions sont : comment faire entrer le care et toutes ses composantes (notamment son sens de gratuité) dans le cadre d'une économie marchande ? Si cette question du care n'est pas assumée par des groupes soucieux d'en conserver toutes les dimensions, ne sera-t-elle pas absorbée dans des logiques uniquement capitalistes ?

Le mouvement des blouses blanches à la fin des années 1980 et au début des années 1990 a contribué à une revalorisation du personnel soignant hospitalier, en termes de conditions de travail et de salaires²¹. Toutefois, il faut faire la part entre les soins de nature médicale et les soins qui relèvent du care. Encore une fois, l'expérience de G.P. comme aide-soignante dans une maison de repos peut nous éclairer concrètement sur la complexe intégration de ces deux champs. Elle constate ainsi que la

15. La Marche mondiale des femmes est un réseau mondial d'actions de lutte contre la pauvreté et la violence envers les femmes, né en 1996. En 2005, la MMF est composée de 150 organisations en Belgique. Cf. <http://www.marchemondialesdesfemmes.be/marchemondialesdesfemmes/qui.html>

16. Les retenues sur la pension sont : la cotisation Assurance Maladie Invalidité (3,5%); la cotisation de solidarité et le précompte professionnel.

17. Actuellement, en Belgique, un senior belge sur quatre vivrait sous le seuil de pauvreté. Nous ne disposons pas de ventilation par sexe. www.pauvrete.be

18. Il s'agit de toutes les pratiques d'aide et de soins, qui, traditionnellement, ont été dévolues aux femmes dans le cadre de la «famille».

19. Florence Degavre est chercheuse au CERISIS (Centre de recherche pour la solidarité et l'innovation sociale, UCL). Elle travaille sur les logiques socio-économiques du care, les inégalités de genre, le care aux personnes âgées, le féminisme. Cf. sa page personnelle : <http://www.uclouvain.be/202709.html>

20. DEGAVRE (F.), 2007, « Les contours du care. Réflexions pour une conceptualisation du care aux personnes âgées dépendantes à partir d'une étude de cas à Bruxelles », in YEPEZ DEL CASTILLO I. et HERRERA G. (ed.), *Nuevas migraciones latinoamericanas a Europa. Balances y desafíos*, Flasco, Obreal, UCL, UB, Bruxelles.

21. DE TROYER (M.), *Blouses blanches en colère. Quelles sont les résultantes des mouvements de grèves et des négociations des dernières années (1989-1992)*, dans *L'année sociale 1992*, Institut de sociologie, ULB, Bruxelles, 1993, p. 110-119 ; DRYON (PH.), *Le mouvement hospitalier : l'irruption d'une population majoritairement jeune, féminine et... surmenée sur la scène des revendications sociales*, dans *L'année sociale 1989*, Institut de sociologie, ULB, Bruxelles, 1989, p. 141-147.

formation des infirmiers les prépare aux «tâches liées à la santé et à l'hygiène», «sans tenir compte de la globalité de la personne âgée». Au sein d'une maison de repos, ils représentent parfois un «lobby» avec un esprit distinct. À cela s'ajoutent les kinésithérapeutes et les psychologues qui «apportent leurs compétences et leurs spécificités aux heures de bureau, ce qui est dommage, car les soins, les repas et l'entretien roulent 7 jours sur 7»... Au final, c'est aux auxiliaires qui sont présents en permanence que revient la tâche de répondre aux demandes de «care» ; ce sont eux (en fait, souvent «elles»), qui «font mille et uns gestes entre le médical et l'hôtellerie, entre le confort et la tendresse»²². Mais à nouveau, cette dimension est rarement valorisée dans leurs descriptions de fonctions (on leur demande surtout d'aller vite et de surveiller...), et encore moins, dans leur salaire.

Par ailleurs, on note toujours une forte pénalisation pour les femmes qui «interrompent» leur carrière ou «réduisent» leur temps de travail pour s'occuper des enfants ou des personnes âgées. Ainsi, Hedwige Peemans-Poullet écrivait : «Interrompre sa carrière pour élever ses enfants est peu valorisé (...) mais l'interrompre pour se former soi-même (congé-éducation) est au contraire assorti d'un salaire plein»²³. Elle ne cesse de répéter que le système des crèches en entreprise n'est guère une solution équitable : «c'est à tort que l'on devrait considérer les services d'accueil d'enfants comme un bénéfice lié à l'emploi de même, la stabilité et la sécurité des soins fournis à l'enfant ne doivent pas dépendre de la stabilité des parents dans l'emploi»²⁴. Les politiques se rendent compte également que les effets du vieillissement ne peuvent reposer sur les femmes seules : «Il serait désastreux en effet que, dans le monde contemporain et faute d'une organisation sociale cohérente, la femme ne voit d'autre avenir pour elle que celui de bouche-trou dans une société qui refuserait de s'accorder les services que suppose le remodelage de ses structures démographiques avec ses effets spécifiques et leur risque d'impact négatif pour les femmes sur le pan de la vie familiale et professionnelle»²⁵. Et toutefois, l'offre de structures collectives d'accueil n'augmente pas, que du contraire : «Il ressort que la garde des enfants est un secteur menacé; ces menaces sont en contradiction même avec la féminisation du marché du travail. Prendra-t-on en compte les conditions de vie réelles des femmes au travail dans les décisions qui concernent les systèmes de garde ou restera-t-on enfermé dans des vues politiciennes (...) ?», s'interroge Marie-Noëlle Beauchesne dans son article : «Y aura-t-il un après Pékin pour les femmes ?»²⁶.

Toutefois, et c'est ce qu'illustre le parcours de G.P., il ne faut pas nécessairement être en charge d'enfants pour être occupée ou pré-occupée par le care. G.P., célibataire par choix, s'est «naturellement» tournée vers le secteur. Le care habite symboliquement le discours des femmes, et G.P. dit avoir «fait du maternage tous azimuts» ; elle s'est occupée, toute sa vie, des bébés, des enfants, des vieux, et de la terre (dans Inter-Environnement). Ne disait-elle pas que, tant qu'à faire, elle préférerait le bénévolat hors de la famille que dans le cadre trop étriqué des structures familiales occidentales actuelles ? «Un mari et des gosses, ça oblige à faire plein de ménage». Instinctivement, elle percevait le mariage comme une amputation, une perte de son autonomie, et a préféré le modèle de la tribu, du communautaire, pour déployer son sens de la maternité.



22. *Maisons de repos et de soins. La galère !*, article signé Don Quichotte (Alias Geneviève Petit), dans *Traverses*, juillet-août 1999.

23. PEEMANS-POULLET (Hedwige), *Femmes CSC. Une réduction du temps de travail pour plus d'égalité*, dans *En Marche*, 3 mai 1990.

24. PEEMANS-POULLET (Hedwige), dans *En Marche*, 19 avril 1990.

25. Ministre I. Van den Brande, exposé au Conseil National du Travail, 1990. Cité dans BEAUCHESNE (Marie-Noëlle), *Femmes, familles et travail : de nouvelles mesures*, dans *L'Année sociale 1990*, Institut de Sociologie, ULB, Bruxelles, 1991, p. 246-256.

26. *L'année sociale 1995*, Institut de Sociologie, ULB, Bruxelles, 1996, p. 147-150.